

STAFF – Conditions générales – EDITION 2019

CONDITIONS GENERALES

Engagement du staff auprès du Festival de la Cité Lausanne 2019

- Le Festival de la Cité se veut un événement artistique et convivial. Le comportement du staff – qui est souvent le premier contact direct avec le public et les artistes – doit en être le reflet.
- Le staff s'engage à consommer de l'alcool de façon limitée lors de ses heures de travail et ses pauses repas.
- Le staff amené à conduire un véhicule pour son activité au sein du Festival s'engage à ne pas boire d'alcool.
- Du fait de la nature de l'activité du festival, le staff peut être amené à travailler de manière exceptionnelle la nuit et le dimanche.
- Les dégâts causés par le staff peuvent être mis à sa charge en cas de faute de sa part ou de violation de la présente charte. De même, le staff reste responsable de toute infraction commise dans le cadre de son activité.
- Le staff s'engage à informer son responsable de secteur dans les plus brefs délais, pour tout retard ou toute absence imprévus.
- Le staff travaille dans une tenue en accord avec son activité, et prend toutes les dispositions pour assurer sa sécurité personnelle (chaussures et vêtements adaptés, chapeau et crème solaire, gourde, protection contre la pluie, ...).
- Tous les staffs engagés au Festival de la Cité sont priés d'avoir une attitude adéquate dans un souci de confort pour toutes et tous, notamment dans le respect de leurs horaires de présence, de l'éventuel matériel lié à leurs tâches, des riverains et des bâtiments du site.

Engagement du Festival de la Cité Lausanne 2019 auprès du staff

- Le Festival de la Cité propose un lieu exclusivement réservé aux staffs et aux artistes du festival qui se nomme « La Courtine ». Le staff peut y manger, s'y reposer et s'y désaltérer dès le matin et jusqu'au soir.
- Le Festival de la Cité offre au staff un repas à midi pour autant que celui-ci exerce une activité sur le site du festival avant 13h30. Le Festival de la Cité offre au staff un repas chaud le soir lorsque que celui-ci exerce une activité pour le festival à partir de 17h00. Ces repas sont servis au lieu d'accueil « La Courtine » aux horaires prévus d'ouverture.
- Des boissons non-alcoolisées gratuites sont à la disposition des staffs à « La Courtine » et aux différents bars du festival sur présentation du badge staff.
- Le staff (dès 16 ans) reçoit, pour chaque jour de travail, 3 bons boissons à échanger à « La Courtine » et aux bars du Festival, contre des boissons alcoolisées (bon non-cumulables).
- Le Festival de la Cité propose un espace détente. Une équipe de masseurs offrira des séances gratuites sur inscription.
- Le staff reçoit un T-shirt et un sac staff du Festival de la Cité Lausanne 2019.
- Des after réservées au staff auront lieu au bar Le XIII Siècle du mardi au vendredi dès la fin des concerts et jusqu'à 4h du matin. Des invitations supplémentaires sous forme de bracelets pourront être récupérées le jour même de chaque after dès l'ouverture du bureau du staff.
- Le staff se voit chaleureusement invité à la Fête du Staff le 18 juillet. Cette fête est l'occasion de le remercier de son travail en lui offrant un souper, des boissons et des activités spécifiques.